

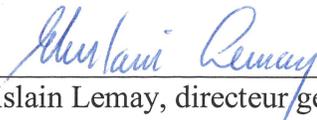
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Paulin

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Paulin, que suivant la dernière imposition de taxes, le rôle de perception 2022 est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, que toutes personnes dont les noms apparaissant comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Donné à Saint-Paulin, ce troisième jour de janvier deux mille vingt-deux.



Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier